

FORMATION AIDE-SOIGNANTE



Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux



Le métier d'aide-soignant

Le métier d'aide-soignant consiste à dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Fiche RNCP : 35830 **Diplôme de niveau 4**

Ses activités

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne ;
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé ;
- Aider l'infirmière à la réalisation des soins ;
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits ;
- Entretien des matériels de soin ;
- Transmettre les observations par oral et écrit pour maintenir la continuité des soins ;
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage ;
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

Maj le 02/06/2023

Le projet pédagogique de l'IFAS de Lavour

À travers la mise en œuvre d'un projet pédagogique efficient et humain, l'IFAS de Lavour accompagne, dans le respect du référentiel de formation national, les élèves aides-soignants dans la réalisation de leurs projets professionnels : être un soignant compétent et épanoui au service des patients.

Quel type de professionnel aide-soignant souhaitons-nous former ?

- ✓ Des professionnels compétents, réflexifs et responsables ;
- ✓ Des professionnels incarnant les valeurs humanistes et répondant aux besoins des structures de soins ;
- ✓ Des soignants dont les comportements favorisent leur intégration sociale et professionnelle ;
- ✓ Des personnalités souples et fortes, adaptables et stables, capables d'évoluer en fonction des impératifs.

Notre projet pédagogique doit alors :

- ✓ Prendre en compte les besoins en santé de la population ;
- ✓ Intégrer les évolutions récentes des professions aide-soignante ;
- ✓ Proposer des formations en adéquation avec les besoins territoriaux en termes de professionnels de santé ;
- ✓ Former des soignants aptes à répondre aux attentes des usagers ;
- ✓ Offrir aux apprenants les outils de leur réalisation professionnelle et individuelle ;
- ✓ Soutenir efficacement les formateurs et intervenants professionnels dans leur mission pédagogique.

La formation aide-soignant

La formation comporte 44 semaines soit 1540 heures avec :

- **Enseignement théorique** en institut de formation = **770 heures** (22 semaines)
- **Enseignement clinique** en stage = **770 heures** (22 semaines)

Les équipes pédagogiques, professionnels compétents du secteur sanitaire, sont responsables de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique en tenant compte de la réglementation en vigueur et du programme de formation.

L'enseignement théorique et clinique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Durant la formation, les apprenants bénéficient de 4 semaines de congés.

La formation théorique et pratique comprend :

- ✓ 10 modules = 693 heures
- ✓ un dispositif d'accompagnement pédagogique (API) = 35h

- ✓ un suivi pédagogique individualisé = 7h
- ✓ des travaux personnels guidés (TPG) = 35h

Organisation de la formation théorique :

La formation est organisée en **5 Blocs de compétences** et **10 modules de formation** :

- **BLOC 1** « *Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale* »
 - Module 1 : *Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne* (147h)
 - Module 2 : *Repérage et prévention des situations à risque* (21h)

- **BLOC 2** « *Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration* »
 - Module 3 : *Evaluation de l'état clinique d'une personne* (77h)
 - Module 4 : *Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement* (182h)
 - Module 5 : *Accompagnement de la mobilité de la personne aidée* (35h)

- **BLOC 3** « *Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants* »
 - Module 6 : *Relation et communication avec les personnes et leur entourage* (70h)
 - Module 7 : *Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs* (21h)

- **BLOC 4** « *Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention* »
 - Module 8 : *Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés* (35h)

- **BLOC 5** « *Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques* »
 - Module 9 : *Traitement des informations* (35h)
 - Module 10 : *Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques* (70h)

Organisation de la formation pratique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- **Trois périodes de 5 semaines** (2 périodes seulement pour les personnels de la Formation Professionnelle Continue, sans sélection) ;
- **Une période de 7 semaines.**

Les terrains de stage qui accueillent les apprenants aides-soignants, ont reçu un agrément de la tutelle, et sont qualifiants et professionnalisants.

L'organisation des stages relève de la compétence de l'institut de formation, chaque affectation en stage fait l'objet d'une convention passée avec les responsables des structures d'accueil.

L'enseignement clinique, l'encadrement en stage, les cours, travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de groupes...sont assurés par des professionnels qualifiés et compétents appartenant au secteur de la santé et/ou ayant des expertises dans des domaines spécifiques. Chaque élève en formation bénéficie d'un **suivi pédagogique individuel**.

Prérequis

- **Age minimum** : les candidats doivent être âgés de **dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation**. Aucune dispense n'est accordée, et aucune limite d'âge supérieure n'est fixée.
- **Diplôme** : il n'y a **aucune condition de diplôme** pour accéder à la sélection.
- **Calendrier vaccinal et attestation d'aptitude dès l'entrée en formation** :
 - ✓ Un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier.
 - ✓ Un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant.

L'enseignement clinique exige votre mobilité sur le TARN.

Calendrier

- **OUVERTURE DES INSCRIPTIONS** : Lundi 3 Juillet 2023
- **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS** : Vendredi 8 Septembre 2023
- **ENTRETIEN DE SELECTION** : Du Lundi 2 Octobre au Vendredi 13 Octobre 2023
- **AFFICHAGE DES RESULTATS** : Vendredi 20 Octobre 2023
- **RENTREE EN FORMATION** : Lundi 8 Janvier 2024

Le quota de places disponibles par promotion aide-soignante est limité à 33 places équivalent temps plein plus 3 parcours partiels au sein de l'IFAS de Lavaur.

Coût de la formation

- **7100 euros**

(Possibilité de prise en charge des frais pédagogiques par la Région Occitanie sous conditions).

Allègement de Formation

Des équivalences de compétences et allègements de formation sont possibles. Les titres concernés sont : Le DEAP, le Bac pro ASSP, Le bac PRO SAPAT, ADVF, ASMS, DE AES, ARM et DEA.

Un devis adapté peut être demandé à l'institut de formation.

Indicateurs de résultats

2022 : Nombre d'apprenants : 38

Taux d'interruption : 2.7 %

Taux de réussite parmi les EAS présentés au jury : 97.3%

Vie étudiante

LAVAUUR est une ville du Sud-Ouest de la France, située à moins de 30 minutes de Toulouse.

L'IFAS de LAVAUUR se situe sur le site du centre Psychiatrique Philippe PINEL et bénéficie d'un accès handicapé.

La gare de LAVAUUR se situe à 15 minutes de marche de l'IFAS.

Un arrêt de bus ligne Castres-Toulouse se trouve devant l'IFAS.

Contacts

Centre Philippe PINEL
Route de Toulouse
BP 85
81502 LAVAUUR Cedex

Tél. : 05.63.83.30.60
secretariat.eas@ch-lavaur.fr
Site : <https://www.ch-lavaur.fr>

Ouverture du secrétariat
• du lundi au mercredi : 8h15 à 12h15
• le vendredi : 8h15 à 12h15 et 13h30 à 17h00

Pour toutes questions concernant le handicap veuillez contacter les référents de l'IFMS d'ALBI
chantal.bedes@ifmsalbi ; benoit.gaubert@ifmsalbi